

APPEL A PROJETS « PROPLETE » 2020

Règlement

ART. 1 : Objet de l'Appel à projets

- Le présent Appel a pour objet de **soutenir les projets** présentés par une ou plusieurs associations établies à Liège, ayant pour champ d'application :

- 1) la **gestion des déchets** (tri et prévention des déchets) vers une vision « Zéro Déchet / Zéro Plastique » et/ou une intégration dans l'économie circulaire
- 2) la **propreté** des rues, des espaces publics, des parcs,... de Liège
- 3) la **lutte contre l'incivisme** relatif à la propreté publique

- Les actions peuvent être de nature préventive et/ou curative (sensibilisation; nettoyage; récup'art; embellissement; etc...).

- En tout cas, les projets doivent avoir **une dimension collective et participative** ainsi qu'une **ampleur** et une **originalité certaine**.

- Les projets sont à réaliser **sur le territoire de la Ville de Liège**.

ART. 2 : Rentrée des documents

- La date limite de rentrée du **formulaire de présentation** du projet (modèle en annexe) est fixée à **10 jours avant le début du projet mis en place**

- La date limite de rentrée du **rapport d'activités** accompagné de photos (modèle en annexe) est fixée à **10 jours après la fin du projet mis en place**

à l'adresse : ASBL Liège Propreté et Environnement - Féronstrée 86 à 4000 Liège ou par e-mail : fanny.buntinx@liege.be

Le cachet de la poste faisant foi.

ART. 3 : Conditions de participation

1) Peuvent participer à l'appel à projets : les **Comités de quartier reconnus** par la Ville de Liège ; les **mouvements de jeunesse** reconnus par la Communauté française ; les **clubs sportifs** appartenant à une fédération reconnue ; les **ASBL** ou les **associations de fait** reconnues.

2) Une seule candidature est prise en compte par projet, même si celui-ci est porté par plusieurs associations.

3) Le jury se réserve le droit de refuser ou d'accepter toute candidature sans devoir s'en justifier.

4) Les projets doivent être **réalisés entre le 25 mars 2020 et le 15 octobre 2020**

5) **Aucun droit d'inscription** à l'Appel n'est requis.

ART. 4 : Composition du jury

Le jury est composé comme suit :

- De plein droit, l'Échevin de la Transition écologique, de la Mobilité, de la Propreté et du Numérique de la Ville de Liège ou son délégué, qui assure la Présidence
- Un collaborateur du Cabinet de l'Échevin de la Transition écologique, de la Mobilité, de la Propreté et du Numérique de la Ville de Liège
- Un représentant de la Plate-forme « Youth for Climate » de Liège
- Quatre représentants de l'ASBL « Liège Propreté et Environnement »
- Le Directeur en chef de la Gestion de l'Espace public (ou son délégué)
- Le chef de bureau technique du Service de la Propreté publique (ou son délégué)
- Un représentant de la Police locale
- Deux membres de la Plateforme Propreté Publique et Environnement

Un rapport d'évaluation de l'action menée sur le terrain par les différents participants est réalisé par le Conducteur de la Brigade concernée. Il est porté à la connaissance des membres du jury.

Le jury est responsable de la **sélection des projets**, de l'**évaluation des projets réalisés** et du **classement** des lauréats.

ART. 5 : Critères de sélection des projets

Le nombre maximum de projets retenus par le jury est fixé à 45.

Les critères auxquels s'attache le jury sont : **la dimension collective et la participation du quartier, l'impact final, l'originalité**, la préparation, les aspects pédagogiques, l'engagement des responsables et des participants,...

Les décisions du jury prises à la majorité simple des voix sont sans appel.

ART. 6 : Support matériel

Le Service de la Propreté publique peut mettre à disposition de tous les participants le matériel nécessaire (pelles, balais, sacs poubelles, gants, chaussures de sécurité...) à la bonne exécution du projet de propreté. **Toute demande de matériel doit impérativement figurer dans la description du projet.** Le matériel obtenu doit être restitué à la Ville de Liège dès la fin de l'action prévue.

ART. 7 : Assurance contre les accidents corporels pour les collaborateurs bénévoles prenant part aux projets de l'Appel

Une couverture d'assurance existe pour autant que les organisateurs précisent les lieux, les dates et le nombre de personnes susceptibles de participer à l'action menée.

ART. 8 : Publicité

L'Échevin de la Transition écologique, de la Mobilité, de la Propreté et du Numérique de la Ville de Liège publie et diffuse des informations sur la réalisation des différents projets. Tout support publicitaire relatif aux projets sélectionnés doit mentionner le soutien de l'Échevinat de la Transition écologique, de la Mobilité, de la Propreté et du Numérique de la Ville de Liège et de l'ASBL « Liège Propreté et Environnement ».

ART. 9 : Prix

Tout projet retenu et mis en œuvre dans des conditions satisfaisantes se voit gratifié de **150 €**

Un classement est effectué par le jury selon les critères repris à l'article 5.

Les montants récompensant les **5 meilleurs** projets sont les suivants :

- **1.000 € pour le premier prix**
- 500 € pour le deuxième prix
- 400 € pour le troisième prix
- 350 € pour le quatrième prix
- 300 € pour le cinquième prix

Une **remise de prix officielle** sera organisée par la Ville de Liège. **La présence de minimum un représentant de l'association est requise pour l'obtention des prix précités.**

Pour tout renseignement :
ASBL Liège Propreté et Environnement
e-mail : fanny.buntinx@liege.be
tél : 04/221.88.99

PROJETS LAUREATS DE L'EDITION 2019

À titre informatif

1^{er} Prix : ASBL La Marguerite (1000 €)

Rue Sainte-Marguerite

Durant le stage d'été de l'école de devoirs, thème « Ça, c'est du propre ! »

- Réalisation d'un reportage vidéo avec interviews d'habitants sur la propreté dans le quartier (constats + propositions)

2^o Prix : Unité guides (500 €)

Sainte-Walburge

Actions au sein de l'unité :

- Toilettes sèches avec compost
- Bourse au matériel d'occasion
- Gourde obligatoire
- Suppression des flacons individuels lors des camps
- Ateliers création produits cosmétiques
- Fournitures de denrées en vrac pour les WE et camps
- Installation d'îlots de tri dans les locaux (PMC + papier)
- Récolte de piles et de jouets
- Ramassage de déchets dans le quartier

3^o Prix : Ecole fondamentale Don Bosco (400 €)

Laveu

- Utilisation de gobelets réutilisables lors des activités de l'école
- Implication et sensibilisation des enfants et des parents dans cette nouvelle dynamique

4^o Prix : Une heure pour ma Ville (350 €)

- Mobilisation de citoyens autour du nettoyage d'un parc différent une fois par mois

5^o Prix : CEJIEL (300 €)

Quai de Rome

- Travail de mise en scène avec des personnes déficientes intellectuelles sur la consommation (slogan, image,...)

Autres idées de projets :

- Mise en place d'une Eco-Team au sein de votre association, comités de quartier, centres pour jeunes,...
- Nettoyage des berges de la Vesdre rue du Gravier (Chênée)

APPEL A PROJETS « PROPLETE » 2020 FORMULAIRE DE PRESENTATION

A renvoyer au plus tard **10 jours avant le début de la mise en place du projet** à l'adresse suivante :

ASBL Liège Propreté et Environnement - Féronstrée 86 à 4000 Liège

ou par e-mail : **fanny.buntinx@liege.be**

Nom de l'association porteuse du projet :

.....

Responsable :

Adresse :

Tél. :

GSM :

E-mail :

Numéro de compte bancaire :

I. Description du projet:

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

II. Dates de réalisation:

.....
.....

III. Lieu:

.....
.....
.....

IV. Motivations :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

.....
.....
V. Partenaires éventuels:

.....
.....
.....
.....
.....

VI. Aide matérielle souhaitée (voir article 6 du règlement) :

.....
.....
.....
.....
.....

Le.....2020

Signature du responsable du projet

APPEL A PROJETS « PROPLETE » 2020
RAPPORT D'ACTIVITES + photos

A renvoyer au plus tard **10 jours après la fin du projet** à l'adresse suivante :
ASBL Liège Propreté et Environnement - Féronstrée 86 à 4000 Liège
ou par e-mail : **fanny.buntinx@liege.be**

Nom de l'association porteuse du projet :

.....

Responsable :

Adresse :

Tél. :

GSM :

E-mail :

Numéro de compte bancaire :

I. Compte rendu de l'activité (nombre de participants, retour des participants, résultats obtenus, impact de l'action...) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

II. Continuité éventuelle du projet (pérennité / impact au sein du quartier ou de l'association, suite du projet...) :

.....
.....
.....
.....
.....

III. Le prix obtenu a -t-il été investi dans un projet à portée environnemental ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Le.....2020

Signature du responsable du projet